

CRINON (P.) et PROT (R.) – **L'atelier de Guise sous Charles VII, à propos d'un petit-blanc à la couronne inédit.***

Guise (Aisne) est située à 50 km au nord de Laon. En celte, *goys* signifie « fort, forteresse ». Son éphémère atelier fonctionna à deux reprises, sous les rois Charles VI et Charles VII. Cet atelier fut établi pour parer aux soldes des militaires.

On a retrouvé un certain nombre de pièces frappées sous le règne de Charles VI, durant la période où le dauphin régent contrôlait certains ateliers monétaires, entre le 26 octobre 1418 et le 21 octobre 1422 (mort du roi). Il semble que l'on ait une succession d'émissions au nom de Charles VI, sous l'autorité du duc de Bourgogne et sous celle du dauphin. Tout d'abord, la lettre de l'atelier, un petit G est placé dans la ponctuation, après le premier mot, pour des florettes, pour un guénar. Ensuite, la lettre d'atelier est placée en fin de légende (1).

Les textes nous permettent de relever plusieurs mentions. Le 12 octobre 1419, dix-huit ateliers dont celui de Guise sont mentionnés comme fonctionnant lors du bail général affermé pour un an à Marot de Bétons, pour les Monnaies du dauphin. Le dauphin tirait profit de l'affaiblissement de sa monnaie et cela occasionna plusieurs rappels à l'ordre. Ainsi le 9 août 1420, le roi Charles VI souhaite supprimer les Monnaies de Mouzon et de Guise à cause du mauvais aloi de leur productions (2). Il semble bien (puisque'ils n'ont pas été retrouvés) que des agnels aient été frappés dans cet atelier ; ils sont mentionnés dans divers manuscrits (3).

* Remerciements à M. Lagasse, Lemaire et Sombart.

1. Coll. Marchéville, I, (Florange-Ciani), 22-26 novembre 1927. A. DIEUDONNÉ, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale, Les monnaies capétiennes ou royales françaises, 2e section (de Louis IX à Louis XII)*, Paris, 1932 ; D. LEMAIRE, *L'atelier monétaire de Guise, 1419-1442*, s.l., octobre 1995, et du même, même titre, dans *Numismatique et Change*, n° 268, janvier 1997, p. 26-27. On connaît plusieurs variétés de florettes des émissions du roi, duc et du dauphin. Un guénar provenant du trésor de Soissons comportait en ponctuation après le premier mot, une lettre G au-dessus d'un anneau. Pour la 15e émission de la florette du dauphin du 12 avril 1421, la lettre G apparaît en fin de légende.
2. F. DE SAULCY, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France*, I, Paris, 1879, p. 97 (« Gros fais à Guise, à la fleur de lis, à l'O lonc et entre les lettres (deux petits losanges) et sous la 4e des fleurs de lys (?) ung point, sont à 2. d. 17. g. 3. quars fin », d'après Ms. 5920, f. 111 v°) : florettes de 20 d. ? – F. DE SAULCY, II, Caen, 1888, p. 236 (bail du 12 octobre 1419 à Marot de Bétons) ; p. 238, 240 (bail du 12 octobre 1419 à Marot de Bétons, avec liste des ateliers dont Guise) ; p. 259 (le 9 août 1419 : « Et que pourra mettre en obeissance les villes de Guise et de Mouson, les monnoyes estans en icelles villes seront abolies pour ce qu'elles sont trop dommaigeables aux autres » ; p. 261 (le 10 août 1420, sur le même sujet : « ... que pourra mettre en obeissance les villes de Guise, de Mouson, les monnes estans en icelles villes seront abolies pour ce qu'elles sont trop dommageables aux autres... »). P. BORDEAUX, *RN*, 1901, p. 386 cite le texte du 9 août 1420.
3. Nous relevons dans l'ordre des citations, nombreuses mentions d'agnels frappés à Guise citées par F. DE SAULCY, I, Paris, 1879, p. 69-70 (Bridou maître de La Rochelle signale des moutons de 6 solz 3d., d'après Ms. Poullain, p. II, 49) ; p. 94 (des « moutons de Guise qui ont l'anel, sont de 6.s. », d'après Ms. 5920, fol. 101 r°) ; p. 106 (« Moutons de Guise qui sont bien mauvais, et sont les plus durs et plus blancs qui soient, sont d'empirance de 7. s. 6. d. », d'après Ms. 5916, fol. 32). – F. DE SAULCY, II, Caen, 1888, p. 3 (« Item feist ledit seigneur (Charles VI) à Paris, petitz moutonnetz...car il en fut faict à Guise, en Picardie, qui sont de cette marque, et sont tous blancs ; et ne sont que à 12 caratz ; et ceulx de Guise sont alloyés de cuyvre ; et ne sont que à 12 caratz, et les bons de Paris sont à 22 caratz » (en marge : « mauvaise figure »), d'après Ms. Poullain, pars III, 18 et 19) ; p. 264 (un texte du 12 août 1420

Le gouverneur militaire de la place de Guise est, depuis 1410, Jean de Proisy. Le comte de Guise est René d'Anjou, duc de Lorraine, du parti armagnac qui épousa en octobre 1420 la bourguignonne Isabelle de Lorraine. Ce mariage froissa le roi Henri V qui pria Charles VI de confisquer le comté pour le donner au bourguignon Jean de Luxembourg. Cette confiscation fut confirmée en 1422, mais il restait à s'emparer du château de Guise. En 1423, Jean de Luxembourg mit le siège devant Guise et renonça devant la défense de Jean de Proisy fidèle à René d'Anjou. Il fallut un second siège pour que Jean de Proisy capitule. Il se rendit le 18 septembre 1424. La ville tomba le 25 février 1425 et la place devint bourguignonne (4). Durant cette période on frappa des monnaies de mauvais aloi, des doubles tournois et des monnaies noires non reconnaissables (5).

À la suite du traité d'Arras, l'atelier de Guise est rouvert en 1435, lors la fermeture de celui de Tournai (6). Le 14 septembre 1435, Charles VII prépare le retour à une monnaie forte avec la création de l'écu du 2e type de 24 carats, le guénar et le demi-guénar au pied 40e.

Pour l'émission du 28 janvier 1436 qui ouvre la seconde période monétaire du règne, avec la création de l'écu neuf et un monnayage d'argent au pied 32e avec le blanc à la couronne et son demi, le double, le denier et l'obole tournois. On connaissait deux types monétaires frappés à Guise, le blanc à la couronne et le double tournois. Nous ajoutons aujourd'hui le demi-blanc. Le monnayage de cet atelier étant particulièrement rare, nous en profitons pour faire le catalogue des types et exemplaires dont nous avons eu connaissance. La lettre d'atelier G est placée en fin de légende comme on l'avait relevé sur la florette de la 15e émission du dauphin du 12 avril 1421, sous Charles VI ; elle est parfois sur un point.

indique que des agnels d'or furent frappés, de mauvais aloi (14 carats) « Item en fut fait de mesme façon des premiers sans nulle differance et furent faiz à Guise et sont fors blancs et alloyés d'argent et ne sont que à 14 caratz et ont devers la croys quatre fleurs de lis ». Dessin en marge : KR/EX. AGN * DEI (, sur *) QVI (, sur *) TOLL (, sur *) PECA * MVDI * MISERE +, d'après Ms. Fr. nouv. acq., 471, fol. 80 et 81 – Ms. Fr. 148, fol. 273 r° et v°. – F. DE SAULCY, III, Mâcon, 1887, p. 2 (ordonnance du tout début de règne de Charles VII, parlant de moutonnets : « Item en fut faict à Guise qui ont quatres fleurs de lys comme les premiers faictz, et sont faulx et alloyez d'argent et ne sont que à 12 caratz » (en marge : « Figure conforme, aux quatre fleurs de lys »), d'après Ms. Poullain, p.III, 27). Ils s'agit de pièces de bas aloi frappées sous Charles VI.

4. Charles VII est couronné à Poitiers en 1422. Paris, Reims, Châlons et Saint-Quentin sont aux mains des Anglais. En 1423, le roi ne possède plus que Guise. Jean de Luxembourg vécut jusqu'en 1440 et mourut à Guise qui appartient ensuite à sa nièce, Isabelle de Luxembourg, femme de Charles d'Anjou comte du Maine. N. LE LONG, *Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon...*, Châlons-en-Champagne, 1783, et réimpression Bruxelles, 1980, p. 355-377 ; A. MATTON, *Histoire de la ville et des environs de Guise*, Laon, 1897-1898 ; MEURGEY DE TUPIGNY, *Le château de Guise et ses seigneurs*, Guise, 1958, p. 13-15.
5. « Le 15 février 1425 un ancien maître de Saint-Quentin (Jean de Breban) était accusé par la Chambre des monnaies d'avoir détourné du billon vers Guise où l'on fabriquait des « doubles faux qui courent en plus grand nombre que les bons ». M. BOMPAIRE, « L'atelier monétaire du Crotoy en 1422 », *BSFN*, octobre 1984, p. 532-535 ; F. DE SAULCY, II, p. 357 (« Il est question de doubles faux, faits à Guise », naguère).
6. F. DE SAULCY, III, Mâcon, 1887, p. 120, mentionnant le manuscrit fr. 1823, folio 90. Au sujet de Tournai : DIEUDONNÉ, p. 288. L'atelier de Tournai chôma de 1435 à 1440. Il fut rouvert le 12 décembre 1440. M. HOC, *Histoire monétaire de Tournai*, Bruxelles, 1970, p. 101.

L'émission du 28 janvier 1436

A - Blanc à la couronne

Titre : 0,399. Poids théorique 3,059 g. Cours 10 d. t.

Type : Duplessy 519 - Lafaurie 514 - coll. Marchéville 1618 (non illustré).

Les lettres O sont longues et les M onciales.

Série 1 (différent : G en fin de légendes)

A/ + KAROLVS : FRANCORVM : REX : G, écu de France entre trois couronnelles, dans un trilobe.

R/ + SIT : NOME : DNI : BENEDICTVM : G (lettres N onciales), croix cantonnée de couronnelles en 1 et 4 et de deux lis en 2 et 3 dans un quadrilobe.

1-1- BnF 1484, 2,85 g, acquis en 1915 de l'abbé Poiret, curé de Puchevillers par Toutencourt (Somme).

1-2- Elsen (49), 19 avril 1997, n° 974 = coll. privée, 2,89 g.

Les deux exemplaires sont de même coin d'avers.

A/ Même type.

R/ Même légende, mais croix cantonnée de deux lis en 1 et 4 et de deux couronnelles en 2 et 3 dans un quadrilobe.

2-1- Coll. privée, 2,71 g.

2-2- Coll. privée, 2,66 g.

2-3- Coll. privée, 2,52 g.

Série 2 (différent : G pointé en fin de légendes)

A/ + KAROLVS : FRANCORVM : REX : G sur point, écu de France entre trois couronnelles, dans un trilobe.

R/ + SIT : NOME : DNI : BENEDICTVM : G sur point (lettres N onciales), croix cantonnée de couronnelles en 1 et 4 et de deux lis en 2 et 3 dans un quadrilobe.

3-1- Coll. privée, 2,57 g.

3-2- Coll. privée, 2,24 g.

B - Petit-blanc à la couronne

Titre : 0,399. Poids théorique 1,529 g. Cours 5 d. t.

Type : Duplessy 520 - cf. Lafaurie 515.

A/ + KAROLVS : FRACORV : REX : G, écu de France sous une couronnelle dans un trilobe.

R/ + SIT : NOME : DNI : BENEDICTV : G (lettres N onciales), croix cantonnée d'une couronnelle en 1 et d'un lis en 4 dans un quadrilobe.

4- Coll. privée, 1,05 g.

C - Double tournois

Titre : 0,179. Poids théorique 1,359 g.

Type : Duplessy 528 - Lafaurie 520a.

A/ + KAROLVS FRA REX G, trois lis dans un trilobe.

R/ + DVPLEX TVRONVS . G. Pour permettre de placer la lettre d'atelier, la légende est particulière à Guise : le mot FRAN est supprimé au revers.

5- BnF 1500 bis, 1,38 g., acquis en 1930 de l'ancienne coll. Bailhache.



On ne connaît, à ce jour, ni denier ni d'obole tournois frappés à Guise pour cette première émission du 28 janvier 1436.

Ces exemplaires sont donc les dernières pièces frappées à Guise puisque lors de la seconde émission du 20 janvier 1447, l'atelier n'était plus en activité ; il fut fermé en 1442 (7).

7. F. DE SAULCY, III, p. 170-171 ; DIEUDONNÉ, p. 288 ; LAFAURIE, p. 96.